

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2011

Réception par le Prefet : 22/02/2011

Publication : 25/02/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-2-3-16

Séance du vendredi 18 février 2011

RD 417 – DÉVIATION DE WINTZENHEIM CESSION D'UN BIEN MEUBLE DÉPARTEMENTAL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la cession du bien meuble (stock de terre) sis au lieu dit "Lauenstein" à WINTZENHEIM (68920), d'un volume de 55 000 m³;
- approuve les modalités de cession telles qu'exposées ci-après :
 - avis d'information sur le site internet de la Collectivité et dans la presse locale
 - attribution du bien au candidat qui présentera l'offre répondant aux critères présentés ci-dessous, par rang d'importance. En cas d'offres identiques, le rang suivant départagera les offres :
 - 1^{er} rang : Candidat se portant acquéreur de l'ensemble des matériaux du site et respectant le délai imposé pour évacuer l'ensemble des matériaux soit au plus tard avant le 31 août 2011 ;
 - 2^{ème} rang : offre financièrement la mieux disante ;
 - 3^{ème} rang : lieux d'évacuation ou de réutilisation le plus proche du site "Lauenstein".
 - Si des candidats se trouvaient à égalité à l'issue du troisième critère, une négociation sera alors initiée.

- autorise le Président ou son représentant à signer l'acte de cession avec le ou les candidats finalement retenus, le cas échéant après négociation.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions